



COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2020

L'an deux mille vingt et le neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric AUDIBERT, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Éric AUDIBERT, Frédérique ROUSTANG, Pierre BONNET, Jean-Marc DUBUC, Sabine NAEL, Patrice BURLANDO, Jacqueline ROLFE, Henri COLOMBO, Laurent REMY, Agnès FELIX, Lucienne QUINANZONI, Alfred FURLIN.

Absents excusés : Mmes et Mrs Aude MOUHET, Cyrille SABATIER, Jean Pierre MADONIA.

Monsieur Laurent REMY a été nommé secrétaire.

COMMANDE PUBLIQUE

2020_006. AUTORISATION DE SIGNATURES DES PROCEDURES PASSES DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU VAR POUR LES EXERCICES 2020 - 2021

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer les actes d'engagement afférents au groupement de commande organisé par le SIVAAD en continuité des marchés passés depuis 2016.

Vote : Adopté à l'unanimité.

DOMAINE ET PATRIMOINE

2020_007. PROPOSITION D'ACQUISITION DES PARCELLES A 658 ET A 694

Monsieur le Maire présente le projet d'acquisition de la parcelle A 658 située lieu-dit de l'écluse d'une superficie cadastrale de 2170 m². A proximité immédiate des parcelles en cours d'acquisition pour la réalisation de l'aire de loisir, elle conforterait ce tènement. De même, l'acquisition de la parcelle A 694 située lieu-dit la Grone d'une superficie cadastrale de 950 m² jouxtant l'Argens et le chemin de Camp Fégou permettrait de disposer de la maîtrise foncière sur ce secteur soumis à l'érosion par la rivière. Ces deux parcelles appartiennent aux mêmes propriétaires et le prix d'acquisition proposé est de 3 000 €. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de poursuivre les procédures d'acquisition.

Vote : Adopté à l'unanimité.

FINANCES LOCALES

2020_008. BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte de gestion du service de l'eau et l'assainissement tenu par Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice 2019 dont les écritures sont identiques au compte administratif de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2019.

Vote : Adopté à l'unanimité.

2020_009. BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur le Maire expose l'exécution budgétaire du budget annexe de l'eau et de l'assainissement 2019 dont les résultats sont synthétisés comme suit :

En €	Investissement		Exploitation	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice 2019	171 947.65 €	167 423.87 €	309 690.52 €	331 931.44 €
Résultat de l'exercice 2019	4 523.78 € (Déficit)			22 240.92 € (Excédent)
Résultats 2018 reportés		24 450.73 € (Excédent)		73 525.99 € (Excédent)

Résultat de clôture 2019		19 926.95 € (Excédent)		95 766.91 € (Excédent)
Restes à réaliser	21 936.00 €	49 958.00 €		

Monsieur le maire clôture la présentation et demande à l'assemblée si elle a des remarques concernant la présentation du compte administratif.

En l'absence de question, Monsieur le maire propose à l'assemblée de statuer sur cet ordre du jour et conformément à la réglementation quitte la salle.

Madame Frédérique ROUSTANG est désignée Présidente de séance.

Madame Roustang demande aux conseillers s'ils souhaitent s'exprimer sur la gestion comptable et budgétaire du budget annexe de l'eau et de l'assainissement. En l'absence de remarques, Madame Roustang propose de mettre au vote le CA 2019.

Vote : Adopté à l'unanimité.

2020_010. REPRISE DES RESULTATS DE CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose que la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 66, confie aux Communautés d'agglomération le soin d'assurer les compétences « eau » et « assainissement » à titre obligatoire, à compter du 1er janvier 2020. Ainsi et conformément aux délibérations prises en janvier 2020, le budget annexe de l'eau et de l'assainissement est clôturé au 31 décembre 2019. Les résultats du budget annexe doivent être intégrés au budget principal de la collectivité. Il est ainsi proposé de reprendre les résultats comme suit au sein du budget principal 2020 :

- Section d'exploitation - Compte 002 : 95 766.91 €
- Section d'investissement - Compte 001 : 19 926.95 €

Vote : Adopté à la majorité (11 POUR, 1 ABSTENTION).

2020_011. BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE : VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2020

Monsieur le Maire présente le projet de budget synthétisé comme suit et propose de le soumettre au vote :
Section d'exploitation qui s'équilibre :

- Dépenses : 407 802.16 €
- Recettes : 407 802.16 €

Section d'investissement qui s'équilibre :

- Dépenses : 143 644.00 €
- Recettes : 143 644.00 €

Vote : Adopté à la majorité (11 POUR, 1 ABSTENTION).

2020_012. BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2020

Monsieur le Maire présente le projet de budget synthétisé comme suit et propose de le soumettre au vote :
Section d'exploitation qui s'équilibre :

- Dépenses : 170 624.00 €
- Recettes : 170 624.00 €

Section d'investissement qui s'équilibre :

- Dépenses : 6 000.00 €
- Recettes : 6 000.00 €

Vote : Adopté à la majorité (11 POUR, 1 ABSTENTION).

2020_013. BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte de gestion du budget principal tenu par Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice 2019 dont les écritures sont identiques au compte administratif pour l'année 2019.

Vote : Adopté à l'unanimité.

2020_014. BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur le Maire expose l'exécution budgétaire du budget principal 2019 dont les résultats sont synthétisés comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice 2019	934 763.18 €	904 889.54 €	1 549 130.46 €	1 741 309.75 €
Résultat de l'exercice 2019	29 873.64 €			192 179.29 €
Résultats antérieurs reportés		76 705.39 €		275 239.00 €
Résultat de clôture 2019		46 831.75 €		467 418.29 €
Restes à réaliser	147 070.22 €	165 046.60 €		

Monsieur le maire clôture la présentation et demande à l'assemblée si elle a des remarques concernant la présentation du compte administratif.

En l'absence de question, Monsieur le maire propose à l'assemblée de statuer sur cet ordre du jour et conformément à la réglementation quitte la salle.

Madame Frédérique ROUSTANG est désignée Présidente de séance.

Madame Roustang demande aux conseillers s'ils souhaitent s'exprimer sur la gestion comptable et budgétaire du budget principal 2019. En l'absence de remarques, Madame Roustang propose de mettre au vote le CA 2019.

Vote : Adopté à l'unanimité.

2020_015. BUDGET PRINCIPAL : ANNULLATION PARTIELLE DE TITRE DE RECETTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en 2014 le titre 12200-2014-133 a été émis à l'encontre de Madame Françoise BRICCHI aux fins de recouvrement de la participation pour non réalisation d'aires de stationnement (PNRAS) résultat de la déclaration préalable déposée par cette dernière portant sur une division foncière créant deux logements. Le montant de la PNRAS a été calculé en fonction de la création de deux logements pour un montant global de 20 000 € ; le montant de la PNRAS étant de 10 000 € par place de stationnement (une place par logement). Il s'avère que cette division foncière n'a créé qu'un seul logement car un logement, situé au rez de chaussée de l'immeuble sis 4 rue des écoles existait déjà. Au vu de ces éléments Monsieur le Maire propose d'annuler une partie du titre de recettes 12200-2014-133 d'un montant de 10 000 € correspondant à une PNRAS non due en raison de l'existence antérieure du logement.

Vote : Adopté à l'unanimité.

2020_016. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION PACA AU TITRE DU « FRAT SOLIDARITE INONDATION » POUR LA REPARATION DES DEGATS CONSECUTIFS AUX CRUES DES 23 ET 24 NOVEMBRE 2019

Monsieur le Maire expose que le coût prévisionnel des dommages liés aux inondations du mois de novembre 2019 s'élève à 79 072.10 € HT et propose de solliciter une aide financière auprès de la Région PACA au titre du FRAT exceptionnel « solidarité inondation » à hauteur de 25 % du montant hors taxe des travaux à engager soit 19 768.00 €.

Vote : Adopté à l'unanimité.

2020_017. INDEMNITES A PERCEVOIR EN REGLEMENT DE SINISTRES

Monsieur le Maire fait état des sinistres qui ont touché des biens ou des équipements communaux couverts par notre protection assurantielle et dont la commune a perçu les indemnités en réparation des dommages par les différentes assurances de la collectivité ou par les assurances des tiers ayant causé les dommages.

Désignation du bien sinistré	Montant des dégâts	Nature ou cause du sinistre	Montant du remboursement	Observations	Payeur
Cuisine de la maison de retraite	13 036.22 €	Perte d'étanchéité du toit terrasse suite aux travaux de ventilation	9928.67 €	Franchise : 500 € Règlement différé sur présentation de factures : 1672.63 € Règlement après obtention du recours : 1434.62 €	SMACL Assurances

Vote : Adopté à l'unanimité.

2020_018. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire présente un projet de convention par laquelle la Mairie de Montfort-sur-Argens décide de mettre à disposition du SIVED NG, Monsieur Christophe BARLE pour la période du 1^{er} mars au 31 mai 2020 pour une durée effective de 15 jours.

Monsieur Christophe BARLE étant muté à compter du 1^{er} juin 2020 au sein du SIVED NG, une convention de mise à disposition à compter de cette date pourra être conclue entre le SIVED NG et la commune afin d'assurer la transition avec le futur Secrétaire Général de la commune.

Vote : Adopté à l'unanimité.

2020_019. MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE VIN ET EAUX DE VIE DE VIN

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre une motion concernant les filières vin et eaux de vie de vin dans le cadre des difficultés rencontrées par cette filière dans le cadre des mesures de rétorsion engagées par les Etats Unis suite au conflit Airbus.

Vote : Adopté à la majorité (4 POUR, 8 ABSTENTIONS)

2020_020. DELIBERATION INSTITUANT LE DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Sur proposition de Madame la première adjointe déléguée à l'urbanisme et suite à la présentation de son exposé il est proposé au conseil municipal de délibérer sur l'institution du droit de préemption urbain sur les zones urbaines et à urbaniser définies par la révision n° 2 du PLU approuvé par délibération du 13 février 2020.

Vote : Adopté à la majorité (11 POUR, 1 CONTRE)

2020_021. DELIBERATION SOUMETTANT LES CLOTURES A DECLARATION PREALABLE

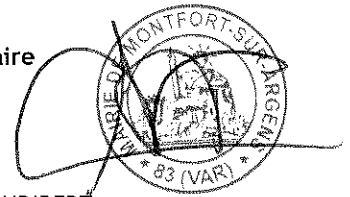
Sur proposition de Madame la première adjointe déléguée à l'urbanisme et suite à la présentation de son exposé, il est proposé de soumettre l'édification de clôture sur le territoire communal à autorisation préalable. Le règlement du PLU fixant les critères et caractéristiques de ces ouvrages selon leurs zones d'implantation.

Vote : Adopté à la majorité (11 POUR, 1 CONTRE)

La séance est levée à 20h34

Le Maire

Eric AUDIBERT



*Ceci est un compte rendu sommaire destiné à l'information de la population. Le procès-verbal intégral et consultable en Mairie dès son adoption par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.
Toutes les délibérations sont également consultables dès qu'elles ont acquises leur caractère exécutoire.
Affiché le :*